

Témoignage client

Expert Social

Comment repenser l'organisation de l'activité sociale de son cabinet avec un partenaire ?

Expert Social, la solution d'externalisation de la paie d'ADP Micromégas dédiée à la Profession Comptable



Alain Maillet, fondateur du cabinet éponyme situé en Isère, a toujours été attiré par l'externalisation.

Après deux tentatives infructueuses de sous-traitance de la tenue comptable de ses dossiers, il s'est lancé il y a environ dix-huit mois dans celle des bulletins de paie. Il s'est alors adressé à ADP Micromégas, concurrent historique de la profession, qu'il qualifie aujourd'hui volontiers de véritable partenaire.

Nous l'avons rencontré pour comprendre ses motivations.

INTERVIEW

Il s'est alors adressé à ADP Micromégas, concurrent historique de la profession, qu'il qualifie aujourd'hui volontiers de véritable partenaire.

Fiche d'identité

Informations diverses / Présentation

Alain MAILLET,

■ Cabinet Alain MAILLET
116, avenue du Général-Leclerc
38950 Saint-Martin-Le-Vinoux
04 76 75 09 32

■ Démarrage avec Expert Social :
Mars 2009
■ Indice de satisfaction :
Très élevé

- Date début de l'activité : création ex nihilo en 1991 et rachat partiel d'un cabinet en 1996
- Effectif : 4,5
- Clientèle : TPE / PME
- Missions : Expertise comptable (tenue et révision)
- Spécialité sectorielle : Transport routier et imprimerie
- Activité sociale (nombre de bulletins de paie par mois) : 240
- Nombre de conventions collectives traitées : 15
- Nombre de dossiers pour lesquels des paies sont établies : 30 à 40



VOS CLIENTS FONT APPEL À UN EXPERT...

Faites appel à un expert de la paie et du social !

Mon organisation avant Expert Social

J'ai toujours privilégié la multi-compétences de mes collaboratrices, en accord avec l'aspect généraliste de l'expertise comptable. C'est pourquoi mon équipe a géré, pendant de nombreuses années, tous les aspects des dossiers : comptables évidemment, fiscaux par connexion, mais aussi sociaux.

Paradoxalement, j'ai toujours pensé que l'externalisation de certaines activités était une formidable opportunité, tant pour l'organisation que pour la productivité.

Je me suis donc très tôt intéressé à cette modalité d'exercice, et dans un premier temps à la sous-traitance de la tenue comptable, notamment à l'étranger. J'ai fait deux tentatives pour la tenue comptable... qui se sont soldées par deux échecs !

Au cours de la même période, je notais des retards réguliers dans la production des bulletins de paie. J'ai donc réfléchi à une solution plus optimale pour cette activité, et c'est tout naturellement que je me suis mis à la recherche d'un sous-traitant.

“... Il faut se rendre à l'évidence : les équipes d'ADP Micromégas sont bien meilleures et bien mieux organisées que moi pour produire les bulletins de paie.”

Ma rencontre avec ADP Micromégas : de concurrent à sous-traitant !

Un sous-traitant, oui : mais pas n'importe lequel ! Mes échecs m'ont permis de gagner en expérience et d'aiguiser mes critères de sélection. Il était hors de question d'avoir un "petit" prestataire pour cette activité : je voulais quelqu'un qui ait les reins solides, avec un effectif suffisant, gage de disponibilité et de respect des délais.

C'est alors que j'ai eu connaissance d'ADP Micromégas, dans des conditions assez inhabituelles. La relation a commencé sous l'angle concurrentiel : ADP Micromégas a récupéré un de mes dossiers ! Je n'en étais pas mécontent car cela m'a permis de gagner du temps sur ce dossier ; les paies étaient singulièrement chronophages ! Le destin venait d'être forcé. J'ai donc pris la décision de rencontrer ADP Micromégas.

J'ai basculé immédiatement près de 2/3 de mes paies sur Expert Social, la solution d'externalisation d'ADP Micromégas dédiée à la Profession Comptable. D'ici la fin de l'année, j'arrêterai définitivement la production de bulletins de paie en interne et, donc, j'externaliserai 100 % de cette activité.

Pourquoi continuer à en faire ? Il faut se rendre à l'évidence : les équipes d'ADP Micromégas sont bien meilleures et bien mieux organisées que moi pour produire les bulletins de paie :

- **Ils sont réactifs** : les bulletins de paie sont livrés dans la journée au cours de laquelle les éléments de variables sont fournis... contre 5 jours quand nous les établissions nous-mêmes !
- **Ils sont compétents** : lors de la mise en place d'un dossier, ils mettent en évidence, si le cas se présente, les erreurs que nous aurions faites et proposent alors un plan de régularisations réalistes.
- **Ils sont disponibles et à l'écoute** des problématiques de nos clients.



La réaction de mes collaboratrices

Quand j'ai pris la décision d'externaliser la tenue de comptabilité, mes collaboratrices ont plutôt été réticentes. À l'inverse, elles ont débordé d'enthousiasme quand je leur ai annoncé que nous allions arrêter d'établir les bulletins de paie des clients. Elles ont immédiatement vu les avantages de la solution : un gain de temps considérable ! L'actualisation des connaissances législatives, réglementaires, conventionnelles mais aussi informatiques, et le respect des délais devenaient très lourds (trop lourds !) et générateurs de stress au cabinet.

Elles ont ainsi libéré du temps et gagné en sérénité, permettant un meilleur suivi des dossiers sur les aspects sociaux, mais également fiscal-comptables. J'ai tout de suite mesuré les vertus de ma décision : j'obtiens plus rapidement les remontées d'informations des dossiers, permettant une réaction quasi-immédiate, ce qui n'est pas pour déplaire à mes clients.

La réaction de mes clients

En parlant de mes clients je dois vous parler de leur réaction, riche d'enseignements !

Je leur ai immédiatement indiqué que je changeais les modalités de production de leurs bulletins de paie. Sans entrer dans les détails, je leur ai dit que nous cessions de les réaliser en interne et que nous passerions désormais par un prestataire extérieur, tout en continuant à être leur seul interlocuteur, notamment pour la collecte des éléments de variables de paie mais aussi pour le conseil en matière sociale : formalisme et rédaction des contrats de travail, respect de la législation et de la convention collective applicable, etc. Aucune réaction de leur part ! Cette information était pour eux un non-événement ! Ça ne revêtait aucune forme d'importance : dès lors que les paies étaient justes et livrées en temps et en heure et que l'interlocuteur restait le cabinet... le reste ne les intéressait pas.

C'est alors que j'ai compris que mes clients attendaient de ma part autre chose que du simple façonnage de paie : ils recherchaient de l'écoute et du conseil pour les guider au quotidien dans la gestion de leur activité, de leur structure.

Cela m'a conforté dans mon choix : externalisation du façonnage des bulletins et conservation de la valeur ajoutée intellectuelle de la mission sociale.

“... J'ai compris que mes clients attendaient de ma part autre chose que du simple façonnage de paie .”



Ma relation avec ADP Micromégas : de sous-traitant à partenaire !

Je n'ai pas de véritables gains de productivité (encore que...), car mes collaboratrices passent encore un peu de temps à saisir sur le portail d'Expert Social les éléments de variables de paie des clients. En revanche, qualitativement, les gains sont considérables : sécurité de la mission, sérénité et disponibilité des collaboratrices et, croyez-moi, ça n'a pas de prix !

Par ailleurs, j'ai moi-même gagné en sérénité. Mon ancienne organisation devenait dangereuse : trop de dépendance vis-à-vis de mes collaboratrices sur l'aspect social des dossiers, non-respect des délais par accumulation de travail, problème de recrutement car les collaborateurs multi-compétences sont rares,... Bref, grâce à ADP Micromégas, tous ces problèmes se conjuguèrent au passé !

Enfin, j'ai adhéré il y a 6 mois au PGB (*Programme Générateur Business*) d'ADP Micromégas. Avec ce programme, ADP Micromégas s'engage à renvoyer les demandes d'établissement des bulletins de paie des entreprises de moins de 20 personnes vers les cabinets adhérents à celui-ci et utilisateurs de la solution Expert Social. Depuis mon adhésion j'ai déjà rencontré 5 prospects, à qui j'ai fait une proposition globale : comptabilité, fiscalité et social. Pour l'instant je n'ai pas signé de nouveaux contrats, mais cela me permet d'affiner mon offre tout en restant à l'écoute des attentes du marché. J'attends beaucoup de ce programme dans les mois à venir : il devrait me permettre d'augmenter le nombre de dossiers du cabinet... sans avoir à faire les paies pour eux !

Ce sont tous ces avantages qui me font dire qu'aujourd'hui ADP Micromégas est devenu pour moi, et en très peu de temps, un véritable partenaire !



*“Ce sont tous ces avantages
qui me font dire
qu'aujourd'hui ADP
Micromégas est devenu pour
moi, et en très peu de temps,
un véritable partenaire !”*

Téléphone : 0825 825 436 - E-mail : contact@fr.adp.com
www.adpmicromegas.fr

ADP Micromégas
54, route de Sartrouville - Parc Saint-Laurent - Immeuble 3
78232 Le Pecq Cedex



VOS CLIENTS FONT APPEL À UN EXPERT...

Faites appel à un expert de la paie et du social !